REPUBLIQUE FRANCAISE **DCM 07-2026**

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

Accusé de réception en préfecture
079-217900091-20260310-DCM07-2026-DE
Date de télétransmission : 12/03/2026
Date de réception préfecture : 12/03/2026

COMMUNE D'AMURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 10 MARS 2026

Conseillers: 8
Présents: 7
Votants: 6
Pouvoir:
Quorum :5

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal d'AMURE, régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'AMURE, sous la présidence de Monsieur MOINARD Marcel, Maire

,

Présents : MOINARD Marcel, HERAULT Francette, GEANT Thierry, ROY Nadège, DESSEVRE Annie, COMINET Lydiane, MICHAUD Loïc
Absents excusés : REIGNIER Bernard,
Secrétaire de séance : ROY Nadège

Date de la convocation : 5 mars 2026

Objet: PHOTOVOLTAÏQUE – Validation du Compte Financier Unique 2025

Madame Francette HERAULT rappelle que le Compte Financier Unique consiste à échanger des données entre le SGC (Service de Gestion Comptable) et le service finances de la commune afin d'assurer des résultats identiques.

Le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le CFU vous est soumis, s'est exécuté du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 pour les opérations de la section de fonctionnement et celle d'investissement.

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Maire peut assister au conseil municipal où sont votés les comptes de la commune mais il doit se retirer de la salle au moment du vote.

En conséquence, Monsieur le Maire s'étant retiré, le conseil municipal est placé sous la présidence de Madame Francette HERAULT, 1er Adjoint qui propose aux membres de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles = 2 461,15€
Recettes réelles = 3 599,47€

Résultat de l'exercice = + 1 138,32€
Report résultat N-1 = - 136,50€

Résultat global =+ 1 001,82€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles =2 967,18€
Recettes réelles = 2 094,00€

Résultat de l'exercice =- 873,18€
Report résultat N-1 =+ 2701,28€

Résultat global = + 1 828,10€

Accusé de réception en préfecture
079-217900091-20260310-DCM07-2026-DE
Date de télétransmission : 12/03/2026
Date de réception préfecture : 12/03/2026

Proposition affectation des résultats

Cpte 001 : déficit d'investissement reporté =1 828,10€
Cpte 002 : excédent de fonctionnement reporté =1 001,82€

Le conseil municipal à l'unanimité approuve et vote le Compte Financier Unique 2025 pour le budget principal de la commune à 7 voix pour et décide de procéder aux affectations des résultats présentés ci-dessus.

Fait à AMURÉ, le 10 mars 2026
Le Maire
Marcel MOINARD

Le secrétaire de séance,
Nadège ROY

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le :

Et publication le :